

SESSION 2024

**CAPLP ET CAFEP
CONCOURS EXTERNE**

Section
ÉCONOMIE GESTION
Option
SÉCURITÉ PRÉVENTION

Épreuve écrite disciplinaire appliquée

L'épreuve porte sur l'enseignement professionnel dans l'option choisie.

Elle a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et organiser une séquence pédagogique sur la thématique proposée en exploitant de façon critique et argumentée un dossier documentaire fourni par le jury.

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier. Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

CAPLP EXTERNE – ÉCONOMIE GESTION

Option

Sécurité prévention

► Concours externe du CAPLP de l'enseignement public :

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EFE	8055J	102	9312

► Concours externe du CAFEP/CAPLP de l'enseignement privé :

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EFF	8055J	102	9312

Vous êtes professeur(e) d'économie et gestion option sécurité-prévention, dans une classe de terminale préparant le baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité. À partir de vos connaissances et des ressources documentaires fournies, il vous est demandé de proposer une séquence pédagogique permettant l'acquisition des compétences suivantes :

- A1.2C1 Qualifier et classer une infraction ;
- A1.2C2 Identifier le rôle des différents acteurs ;
- A1.2C3 Mettre en œuvre les procédures requises en fonction de la nature de la situation ;
- A1.5C2 Rédiger des écrits professionnels ;
- A3.1C3 Assister et porter secours aux victimes ;
- A4.1C1 Assurer la surveillance des lieux et des accès ;
- A4.1C2 Analyser les images issues de la vidéoprotection et prendre les mesures adaptées ;
- A4.1C3 Manager une équipe.

Première partie

À partir du contexte d'apprentissage, vous concevez une séquence pédagogique permettant l'apprentissage ou l'approfondissement des compétences citées ci-dessus en exploitant le corpus documentaire. Cette séquence doit être structurée en proposant plusieurs séances cohérentes.

Vous veillerez à mettre en évidence pour chacune des séances :

- Les objectifs spécifiques ;
- Le déroulement : prérequis mobilisés, découpage en différentes séances, équipements ou technologies mobilisés ;
- Le(s) contexte(s) professionnel(s) et les activités d'apprentissage ;
- Les ressources du corpus exploitées ;
- Les contenus à transmettre en cohérence avec les référentiels et les ressources retenues ;
- Les attendus de chaque travail demandé aux élèves ;
- Les modalités d'évaluation des acquis des élèves ;
- Les disciplines et dispositifs transversaux éventuellement mobilisés.

Deuxième partie

À la suite de votre proposition de séquence pédagogique, vous présentez une analyse argumentée justifiant vos choix et explicitant votre démarche didactique. Pour les documents retenus, vous préciserez la transposition didactique nécessaire pour satisfaire les objectifs fixés (extraction d'une partie du document, suppression de certains termes ou informations, adjonction d'indications, etc.).

LISTE DES RESSOURCES

Ressource 1 : Présentation de l'entreprise CIRCA Sécurité

Ressource 2 : Présentation du circuit Paul Ricard

Ressource 3 : Plan d'accès du circuit Paul Ricard

Ressource 4 : Règlement intérieur du circuit Paul Ricard

Ressource 5 : Signalement descriptif

Ressource 6 : Images issues de la vidéoprotection aux abords et dans l'enceinte du circuit Paul Ricard

Ressource 7 : Fiche bilans premiers secours

Ressource 8 : L'infraction et ses éléments constitutifs

Ressource 9 : Procès-verbal

Ressource 10 : Extrait de la convention des entreprises de prévention et de sécurité

Ressource 11 : Planning des agents de sécurité

Ressource 12 : Extrait du suivi du personnel sur le maintien des acquis

Ressource 13 : Recyclage des formations en sécurité, les obligations

Ressource 14 : Courriel exposant un litige

Ressource 15 : Équipements de l'espace pédagogique

Ressource 16 : Extrait du référentiel du baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité (2 pages)

Ressource 17 : Transformation de la voie professionnelle

Ressource 1 : Présentation de l'entreprise CIRCA Sécurité



CIRCA Sécurité est spécialisée dans le monde de la sécurité depuis plus de 20 ans. Nicolas CAPOBIANCO a su s'entourer d'une responsable d'exploitation performante et d'une équipe d'agents diplômés, formés et expérimentés dans de nombreux secteurs de la sécurité privée. Il met en œuvre ses compétences dans le domaine de l'évènementiel sportif afin de vous garantir des évènements toujours plus réussis.

La sécurité avant tout

Les équipes sont prêtes pour répondre à toutes les problématiques de sécurité de ses clients :

- Audits et conseils ;
- Sécurité incendie, prévention & gestion des risques de malveillance ;
- Prestations de gardiennage ;
- Rondes et interventions sur alarme ;
- Contrôle d'accès et surveillance générale des sites ;
- Sécurité technique et incendie ;
- Secours et assistance aux personnes ;
- Protection et alerte en cas d'accident ;
- Respect et mise en application des consignes de sécurité ;
- Tenue de la main-courante et autres documents de sécurité ;
- Établissement de rapports d'évènements ou d'activité ;
- Gestion des mouvements de foule, de panique ou tout autre conflit.

Les évènements en toute sécurité

En toute situation, CIRCA Sécurité engage les moyens humains et matériels adaptés à une sécurité optimale des évènements.

Pour sécuriser les évènements ou manifestations, CIRCA Sécurité propose des solutions de sécurité adaptées à tous types d'évènements : salon, foire, manifestation sportive ou culturelle, exposition, soirée d'entreprise, etc.

- Conseil et audit
- PC mobile de sécurité 24 h / 24
- Sécurisation des espaces
- Missions ERP (établissement recevant du public)
- Contrôle d'accès et gestion des flux
- Filtrage des personnes et véhicules
- Palpation de sécurité
- Contrôle de billetterie
- Gestion des mouvements de foule et de panique
- Gestion des situations conflictuelles, dissuasion
- Accompagnement de VIP
- Depuis 2022, nous sommes le partenaire du circuit Paul Ricard

Adresse : 93 Impasse des Roches 13170 Les Pennes Mirabeau - Tel : 04.13.93.03.31

Site internet : www.circasecurite.fr fb.com/ Adresse électronique : securite@circa-groupe.com

Autorisation CNAPS N° : AUT-013-2119-02-14-20220225676 du 14/02/202. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. (Article L612-14 du CSI)

Source : CIRCA Sécurité



Le circuit Paul Ricard, situé au Castellet (département du Var), est un circuit automobile français homologué de grade 1 par la fédération internationale de l'automobile (FIA) et la fédération internationale de motocyclisme (FIM). Il a été inauguré en 1970.

Fondé par Paul Ricard, créateur de la célèbre boisson anisée, le site propose également un aéroport, des hôtels et des restaurants. Anciennement maire de Signes (près du Castellet), il a souhaité créer un nouveau lieu de rendez-vous pour les sports mécaniques afin de devenir la référence européenne en matière de sécurité en piste. Pour de nombreux pilotes français, tels que Alain Prost ou Jean Alesi, le circuit Paul Ricard est devenu un lieu incontournable des sports mécaniques.

Le circuit Paul Ricard donne rendez-vous au public pour de nombreuses compétitions nationales et internationales (GT, endurance voiture et moto, compétition camions, course à pied et vélo, etc.). Depuis 2018, il accueille à nouveau le grand prix de France de formule 1, et le grand prix de France de formule 1 historique depuis 2021.

Avec ses 133 employés, le circuit est un acteur économique majeur du département du Var, et plus largement de la région Provence Alpes Côte d'Azur, en effectuant 62 % de ses achats dans la région.

Le site est classé ERP de type PA (Plein Air) de première catégorie. Il a son propre service de sécurité incendie à l'intérieur du circuit et dispose de pompiers prêts à intervenir sur l'environnement aux abords de l'établissement. Il gère l'entrée du public au niveau de l'entrée principale avec son propre service de sécurité.

Il a cependant recours à une société de sécurité privée, CIRCA Sécurité, qui a pour missions :

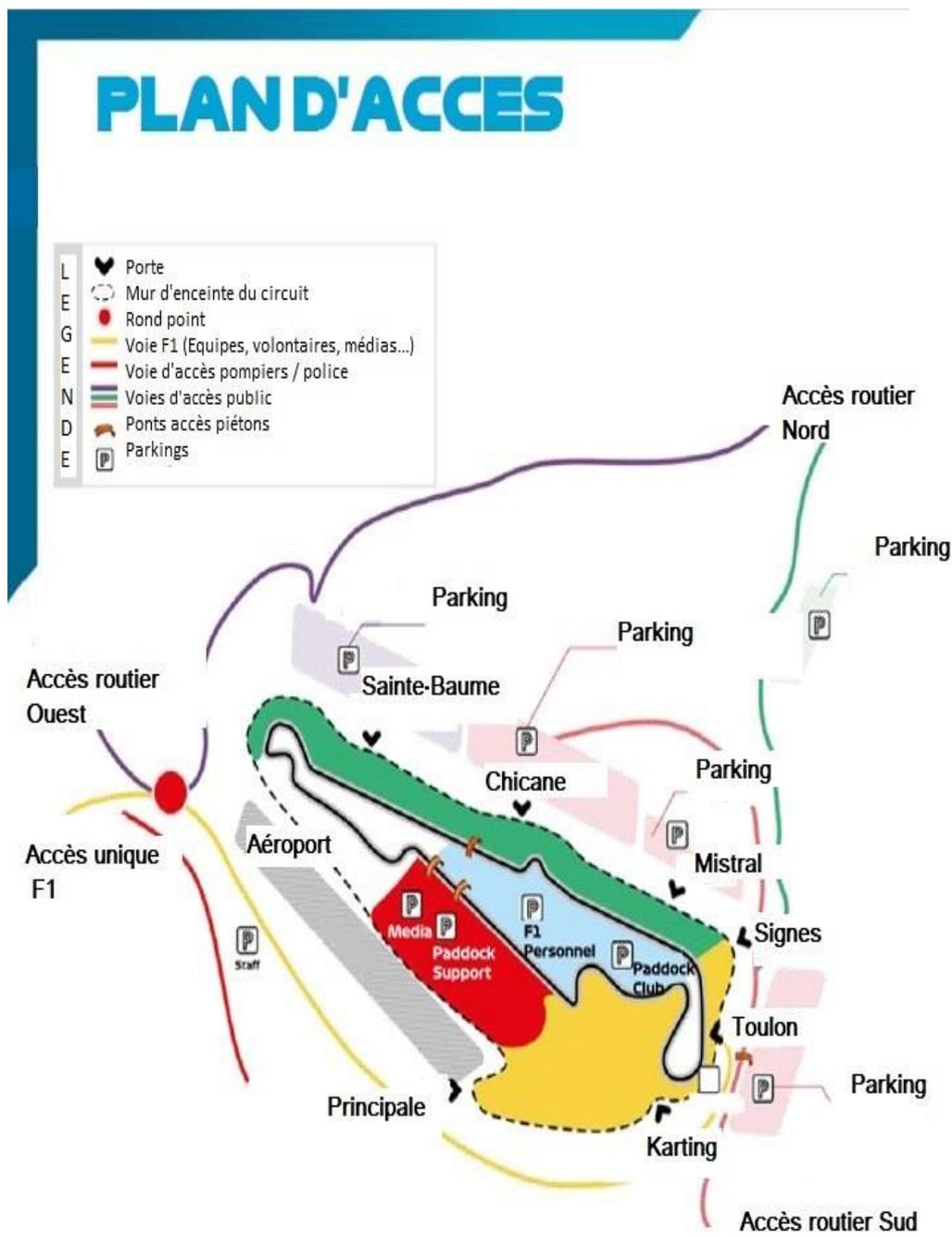
- Le contrôle des accès au niveau des portes Sainte-Baume, Chicane, Mistral, Signes et Karting, pour l'entrée uniquement ;
- Le contrôle des sorties du public au niveau de la porte de Toulon, afin de pointer que l'ensemble des spectateurs a bien quitté le site ;
- La sécurisation des tribunes ;
- Les sorties véhicules au niveau du parking porte de Toulon.

Le prochain évènement sportif que la société CIRCA Sécurité devra sécuriser sur ce site est le grand prix de France historique, du vendredi 14 au dimanche 16 juin 2024. Pour ce type de manifestation, on attend jusqu'à 220 000 personnes le dimanche, et presque autant par jour. Les besoins en agents sont très importants, à savoir :

- 3 agents au poste central de sécurité ;
- 54 agents pour la porte Sainte-Baume, 50 pour la porte Chicane, 36 pour la porte Mistral, 20 pour la porte Signes, 32 pour la porte Karting ;
- 8 agents au contrôle des sorties de la porte de Toulon ;
- 6 agents par tribune, sachant qu'il y a 12 tribunes ;
- 8 agents pour la sortie des véhicules au niveau du parking de la porte de Toulon ;
- 10 agents qui sécurisent le site, la nuit de 18 h 00 à 06 h 00 ;

Mis à part les agents travaillant de nuit, les autres interviennent de 06 h 00 à 18 h 00. La sécurité du site est assistée, dans sa globalité, par une cinquantaine de caméras positionnées au niveau des tribunes et des accès dont les images sont conservées un mois au poste central de sécurité.

Source : les auteurs



Règles d'évacuation du site :

- Tribune verte, évacuation du public : portes Sainte-Baume, Chicane et Mistral ;
- Tribune jaune, évacuation du public : portes Signes, Toulon, Karting et principale.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Circulation sur site

- Adapter votre vitesse. Priorité aux piétons.
- Vitesse maximale autorisée dans les zones piétonnes : 10 km / h.
- Vitesse maximale autorisée dans les zones non-piétonnes : 40 km / h.
- Respecter le cheminement véhicule ainsi que les zones de stationnement prévues. Pas de circulation / stationnement en dehors de ces zones.
- Port du casque et de la ceinture de sécurité obligatoire pour tous les véhicules.

Attitude attendue

- Tenue propre et correcte.
- Attitude polie et bienveillante.
- Ramener au PC orga tout objet trouvé.
- Ramener tout matériel prêté.
- Jeter ses déchets à la poubelle.
- Les fontaines à eau sont réservées au staff uniquement.
- Pour des raisons de sécurité, le GIP se réserve le droit d'exclure de l'évènement toute personne ne respectant pas le règlement intérieur.

Objets interdits

- Animaux, sauf chiens d'aveugle.
- Aérosols.
- Armes et objets tranchants.
- Drones.
- Emballages en verre.
- Appareils lasers lumineux.
- Articles pyrotechniques.
- Alcool.

Prévention

- Obligation de porter un gilet haute visibilité quand vous évoluez dans des zones en chantier pendant le montage et le démontage.
- Port des équipements de protection individuelle inhérents à votre activité obligatoire (chaussures de sécurité, gilet haute visibilité, casque, gants de protection, harnais de sécurité, lunettes, bouchons d'oreilles...).

Source : CIRCA Sécurité

Ressource 5 : Signalement descriptif

Les agents de sécurité arrivant les premiers sur les lieux d'une infraction doivent recueillir d'urgence auprès des témoins les renseignements nécessaires à la recherche du ou des individus en fuite. Il est nécessaire d'aller à l'essentiel pour que le signalement soit diffusé immédiatement sur les ondes, de manière que son poste de contrôle et de sécurité (PCS) répercute les informations rapidement aux forces de l'ordre. Il y a lieu de recueillir en priorité les caractéristiques suivantes.

1 – La description d'un individu

- Le sexe (masculin, féminin, indéterminé) ;
- Le type (caucasien, asiatique, etc.) ;
- L'âge apparent (une vingtaine d'années par exemple) ;
- La taille et la corpulence (1m80 environ, de corpulence forte, moyenne, mince, etc.) ;
- Les particularités physiques (barbe, démarche, cicatrice, etc.) ;
- La tenue vestimentaire et la couleur du vêtement principal ;
- Si possible le timbre de voix ou l'accent ;
- Tout signe distinctif.

Outre le signalement, il y a lieu d'indiquer le nombre d'individus concernés, la dangerosité apparente (armes, etc.), la direction et le moyen de fuite.

2 – La description du véhicule

L'agent de sécurité doit préciser la marque, le type, la couleur, le numéro d'immatriculation, les éléments particuliers (traces de choc, galerie, etc.), le nombre d'occupants, la direction prise et l'emplacement du stationnement.

3 – Le motif de la recherche

L'agent de sécurité doit faire connaître le motif de la recherche et la dangerosité éventuelle des occupants (armes, etc.).

4 – Le message type

"Suite à un vol avec arme de poing, il y a lieu de rechercher un individu de sexe masculin, de type caucasien, âgé d'une trentaine d'années, mesurant environ 1m80, de corpulence mince, cheveux blonds courts, avec une cicatrice sur la joue droite, portant un jean bleu, une chemise verte, et des chaussures de sport noires, il a pris la fuite à pied en direction du centre-ville."

Source : les auteurs



Source : les auteurs

Renseignements intervention : Signature C/A :
 OM : Mat. C/A :
 Date : / / VSAV :
 Adresse d'intervention :
 CP : Ville :
 Contact SLL : TPB : Lien :

Horaires :
 ASL : h
 TH : h
 AH : h
 IOA : h
 RD : h

Renseignements victime :
 Nom : N° victime :
 Sexe : F M Prénom :
 Date de naissance : / / Âge : ans <1 an
 Adresse de la victime (si différente) :
 CP : Ville : TPB :
 Personne à prévenir : TPB : Lien :



1^{ER} REGARD : VISION GLOBALE DE LA SITUATION

Nature d'intervention Lieu : Domicile Lieu public VP Travail Scolaire EHPAD Médical

AVP : Affection médicale Traumatismes Autres natures : Pendaison Chute Malaise Intoxication : Alimentaire Fumées CO ppm OH Médicaments Stupéfiants Airbag déclenché Éjectée Incarcérée Cinétique élevée Troubles comportement Femme en couche Carence ambulance

Facteurs de gravité : Non casquée Non ceinturée Airbag déclenché Éjectée Incarcérée Cinétique élevée

Nb victimes
 Blessés graves :
 Blessés légers :
 Impliqués :
 DCD :

Services SLL :
 Forces de l'ordre
 Médecin libéral
 Infirmier libéral
 Autres :

Complément d'informations :

Demande renforts :
 Médicalisés :
 Autres renforts SP :
 Inter-services :

BILAN D'URGENCE VITALE

2^{ÈME} REGARD : URGENCE VITALE ÉVIDENTE ET PLAINTÉ PRINCIPALE

Fonction respiratoire LVA menacée OVA Hémorragie Inconscience
 Respiration agonique ACR

Plainte principale :

3^{ÈME} REGARD : URGENCE VITALE MOINS ÉVIDENTE

Détresse respiratoire (éval sur 15") Détresse neurologique
 Difficultés à parler Essoufflement Pâleur T° cutanée froide
Ventilation : Non perçu Rapide Perte de connaissance
 Superficielle Irrégulière Tirage Irrégulier Faible Désorientée Obnubilée
 Cyanose Sueurs Pupilles asymétriques / aréactives

4^{ÈME} REGARD : PRÉCISION DES PLAINTES - COMPLÉMENT D'EXAMEN

Fréquence respiratoire : mv/min (évaluation sur 1 min) **État de conscience**
 Adultes : FR <10 FR >30 <50 >120 Veillée
 Sat. air ambiant : % <92% Douleur Voix
 Sat. sous O₂ : L/min <90 >160 A réactive A VC
 Débit : L/min <60 mg/dl ou 0.6 g/l Visage paralysé
Gestes complémentaires T° : °C Glycémie : <60 mg/dl ou 0.6 g/l Impossibilité de bouger un membre
 >2 sec. Trouble de la parole
 Évaluer l'heure au début du malaise

BILAN COMPLÉMENTAIRE

Interrogatoire

Provoqué par :
 Qualité :
 Région :
 Sévérité : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
 Temps :
 Maladie :
 Hospitalisation :
 Traitement :
 Allergie :
 Facteurs de risques :

BILAN LÉSIONNEL

B Brûlure
C Contusion
D Douleur
DF Déformation
G Gonflement
P Plaque

Surveillance
 FR SpO2 FC PA
 h LL
 h TH
 h AH

Cestes et actes d'urgence :
 Désobstruction VA PLS
 RCP DSA
 Pansement compressif
 Garrot : h
 Collier cervical
 ACT MID
 Écharpe Attelle
 Aérosol : h

Transport :
 VSAV SMUR / VLM / AR :
 VLI Hélico :
 Nom médecin :
 CH :
 Refus de transport
 Refus de soin
 Soins sur place
 Bilan non transmis C15

Ressource 8 : L'infraction et ses éléments constitutifs

L'infraction est une action ou une omission qui est prévue et réprimée par la loi au moyen d'une sanction spécifique.

Les contraventions, les délits et les crimes correspondent aux 3 catégories d'infractions sanctionnées pénalement. Elles se différencient selon leur gravité, les types de sanctions encourues, les juridictions compétentes pour juger les auteurs et les délais de prescription (temps pendant lequel une action en justice peut être introduite) applicables.

Gravité

La **contravention** est la moins grave des infractions. Elle est classée en 5 catégories, de la moins grave (contravention de 1ère classe), à la plus grave (contravention de 5ème classe). Exemples de contraventions : menace de dégradation, dégradation légère d'un bien, violences légères.

Le **délit** est une infraction de gravité moyenne, entre la contravention et le crime. Exemples de délits : vol, abus de biens sociaux, discrimination, harcèlement moral, atteintes sexuelles, homicide involontaire.

Le **crime** est l'infraction la plus grave. Exemples de crimes : homicide volontaire, viol.

Les éléments constitutifs des infractions

Ces trois éléments doivent obligatoirement être réunis pour qualifier les crimes et les délits. En revanche, en matière de contravention, l'élément moral n'est pas à rechercher.

Éléments constitutifs de l'infraction	
Élément LÉGAL	L'acte accompli doit être PRÉVU et RÉPRIMÉ par un texte
Élément MATÉRIEL	L'infraction n'existe qu'avec un minimum de matérialisation de l'attitude coupable
Élément MORAL	L'acte doit provenir de la volonté de son auteur, qu'il s'agisse d'une faute intentionnelle ou non-intentionnelle.

Les circonstances aggravantes

Les circonstances aggravantes sont des faits limitativement énumérés par la loi qui permettent au juge d'augmenter la peine au-delà du maximum prévu pour l'infraction. Attention, la circonstance aggravante n'est pas un élément constitutif de l'infraction (qui nécessite de rassembler les éléments moral, matériel et légal).

Elle joue non sur la caractérisation de l'infraction mais sur le niveau de la peine. En présence de ces faits, on parle d'infraction aggravée.

Source : les auteurs

Ressource 10 : Extrait de la convention des entreprises de prévention et de sécurité

Convention collective nationale des entreprises de prévention et de sécurité du 15 février 1985. Étendue par arrêté du 25 juillet 1985 (JO du 30 juillet 1985)

Article 7

La durée du travail est régie conformément aux dispositions des articles L. 212-1 et suivants du code du travail, des décrets spécifiques à la profession ainsi que par les dispositions des accords du 9 juin 1982 et du 1er juillet 1987, modifié par l'avenant du 23 septembre 1987.

Les dispositions principales de ces accords dont le texte intégral figure en annexe ont cependant été insérées ci-après.

Il résulte de l'ensemble du dispositif que :

1. La pratique des équivalences et le régime des permanences sur les lieux de travail sont désormais interdits ;
2. La durée du travail peut être organisée sous forme de cycles de travail.

7.01. Travail les dimanches et jours fériés

En raison du caractère spécifique de la sécurité et de la continuité de ses obligations, les parties reconnaissent la nécessité d'assurer un service de jour comme de nuit, quels que soient les jours de la semaine.

En conséquence, le fait pour un salarié d'être employé indistinctement soit de jour, soit de nuit, soit alternativement de nuit ou de jour constitue une modalité normale de l'exercice de sa fonction.

En cas de passage d'un service de nuit à un service de jour ou inversement, une interruption d'activité de 10 heures sera respectée.

Les repos hebdomadaires des salariés à temps plein sont organisés de façon à laisser 2 dimanches de repos par mois en moyenne sur une période de 3 mois, les dimanches étant accolés soit à un samedi, soit à un lundi de repos.

Les salariés qui travaillent les jours fériés légaux sont indemnisés dans les conditions fixées à l'article 9.05 des présentes clauses générales. [...]

7.06. Organisation du travail

1. Définition du cycle.

La durée du travail dans les entreprises peut être organisée sous forme de cycles de travail d'une durée maximale de 8 semaines. À titre indicatif, les cycles suivants peuvent être mis en place :

- 3 semaines à 36 heures, 1 semaine à 48 heures ;
- 1 semaine à 32 heures, 1 semaine à 40 heures, 0 semaine à 44 heures ;
- 3 semaines à 44 heures, 1 semaine à 36 heures.

La répartition de la durée du travail à l'intérieur du cycle est déterminée par le planning de service elle se répète à l'identique d'un cycle à l'autre.

Toutefois, les entreprises ou établissements qui auront réparti la durée du travail sur une période de 4 semaines, constituée de 3 semaines à 36 heures et de 1 semaine à 48 heures, pourront, au sein de chaque cycle, déplacer la semaine de 48 heures sous réserve d'en avoir informé les salariés dans le délai prescrit.

2. Décompte des heures supplémentaires et modalités de paiement au mois.

Décompte des heures supplémentaires dans le cadre du cycle :

En vertu des possibilités ouvertes par la loi n° 87-423 du 19 juin 1987, sont considérées comme heures supplémentaires celles qui dépassent la durée moyenne de 39 heures calculée sur la durée du cycle, et ce quelle que soit la durée du cycle.

Modalités de paiement au mois :

Les salariés bénéficient des dispositions relatives à la mensualisation. En conséquence, lorsque la durée moyenne du cycle est au moins égale à 39 heures, leur rémunération sera calculée sur la base de 169 heures normales.

En toute hypothèse, les heures supplémentaires décomptées suivant la règle fixée au paragraphe précédent s'ajoutent à cette rémunération. [...]

7.08. Durée quotidienne de travail

Par dérogation aux dispositions de l'article L. 212-1, la durée quotidienne de travail effectif ne peut dépasser 12 heures pour les services englobant un temps de présence vigilante.

7.09. Durée maximale de travail

La semaine de travail ne pourra excéder 4 fois 12 heures, soit 48 heures, et sur 12 semaines consécutives la durée hebdomadaire ne pourra dépasser 46 heures. Un jour de repos minimum sera ménagé après toute période de 48 heures de service.

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/>

Ressource 12 : Extrait du suivi du personnel sur le maintien des acquis

Noms du personnel	Qualification / Diplôme	Date d'acquisition du titre / diplôme	Dernier recyclage	Date du prochain recyclage
CAMUS Christophe	TFP APS	02/02/2021	-	
	SSIAP1	03/03/2022	-	
DUCREUX Hélène	CAP Agent de sécurité	10/11/1993	03/11/2023	
	SST	11/12/1993	08/10/2023	
	CAP Agent de sécurité	02/01/1999	02/01/2018	
ESCATTA Loic	PSE1	02/01/1999	01/02/2023	
	SSIAP 2	31/03/2008	25/03/2020	
.....				
LURIE Pierre	CQP APS	01/06/2009	01/06/2019	
.....				
SAPIEU Camille	Bac pro Métiers de la Sécurité	04/07/2016	04/07/2021	
	SSIAP 1	04/07/2017	05/07/2023	
.....				

Source : les auteurs

Ressource 13 : Recyclage des formations en sécurité, les obligations

Depuis le 1er mars 2021, le **CQP APS**, certification nécessaire pour devenir agent de sécurité privée, est devenu le titre à finalité professionnelle d'agent de prévention et de sécurité (**TFP APS**). Un changement d'appellation qui ne change pas le contenu ni les modalités d'examen.

La durée de la formation à l'habilitation électrique H0B0 - H0V est de 1 journée, soit 7 heures. La durée de validité de l'habilitation électrique H0B0 est de **3 ans**.

Le SSIAP 1 et le SSIAP 2 sont valables **36 mois**. Une formation de 14 heures sera nécessaire afin d'obtenir un renouvellement de 3 ans pour chacune de ces certifications.

La formation recyclage SST est réglementée par l'INRS et la CRAMIF. Le recyclage des compétences du sauveteur secouriste du travail doit être réalisé **tous les 24 mois (2 ans)** et permet d'assurer un contrôle et un maintien des connaissances.

La réglementation oblige les sauveteurs et secouristes à recycler périodiquement leur diplôme. Le PSE 1 et PSE 2 doivent se recycler annuellement en formation continue.

Source : les auteurs

Ressource 14 : Courriel exposant un litige

De : Christophe CAMUS
Objet : Litige avec le salarié DUFOUR
A : securite@circa-groupe.com



Monsieur,

Je vous fais parvenir ce courriel afin de vous exposer les problèmes que je rencontre avec mon collègue de travail.

En effet, il se prend en permanence pour mon chef, sous prétexte qu'il est plus ancien que moi dans le métier et qu'il a, selon ses dires, une maîtrise parfaite du métier.

La situation devient insupportable et je vous demande d'intervenir afin de régler ce conflit naissant et me permettre de retrouver sérénité et engouement dans mon quotidien.

Dans l'attente d'un retour de votre part, je reste à votre disposition.

Bien cordialement,

Christophe CAMUS

Source : les auteurs

Ressource 15 : Équipements de l'espace pédagogique

Le plateau technique comprend :

- deux salles de 24 places avec un accès à internet et au réseau local, équipées, pour chacune d'elles :
 - d'un vidéoprojecteur,
 - de 12 ordinateurs,
- un poste central de sécurité (PCS), avec un accès à internet et au réseau local, comprenant :
 - une aire de feu équipée de deux bacs à feu,
 - un système de vidéoprotection pédagogique couvrant l'ensemble du lycée,
 - du matériel pédagogique (2 détecteurs de métaux portatifs, 1 sac prompt secours, 6 extincteurs pédagogiques à eau pulvérisée avec additif, 1 à poudre et 1 à CO², fumigènes, 20 tenues professionnelles adaptées aux situations d'incendie ou de sûreté, 12 radios, logiciel de main courante installé sur le poste informatique du PCS, rondier avec pastilles à pointer réparties sur l'ensemble de l'établissement, système de sécurité incendie (SSI) pédagogique adressé, 12 barrières Vauban, rubalise,...)
 - une salle dédiée au secourisme avec le matériel nécessaire pour former les élèves au SST.
 - Une cellule pour former les élèves à l'habilitation électrique

Source : les auteurs

Fonction 1 : la sécurité dans les espaces publics et privés

Activités	Tâches	Compétences	Critères d'évaluation de la performance
A1.2 Intervenir lors d'une situation d'infraction	A1.2T1 Identifier le type d'infraction nécessitant l'intervention A1.2T2 Appréhender / interpellier le ou les auteur(s) de l'infraction A1.2T3 Alerter les services compétents concernés A1.2T4 Recueillir et transmettre les informations utiles	A1.2C1 Qualifier et classer une infraction A1.2C2 Identifier le rôle des différents acteurs A1.2C3 Mettre en œuvre les procédures requises en fonction de la nature de la situation A1.2C4 Mettre en œuvre les gestes techniques professionnels d'intervention	Le comportement en intervention est adapté à la situation. L'intervention effectuée en sécurité est adaptée au contexte et à la nature de l'infraction. Les moyens sont mis en œuvre pour permettre d'identifier les acteurs et leur rôle respectif. Les gestes sont sûrs et adaptés
A1.5 Rédiger des écrits professionnels et rendre compte oralement	A1.5T1 Sélectionner et classer les informations à communiquer A1.5T2 Formaliser les écrits professionnels	A1.5C1 Identifier et hiérarchiser les informations A1.5C2 Rédiger des écrits professionnels A1.5C3 Utiliser le langage professionnel	Les écrits professionnels sont rédigés en appliquant les règles de présentation, de transmission. Le langage professionnel est maîtrisé. Les normes écrites en vigueur sont respectées et de qualité. Les informations recueillies et transmises sont pertinentes et indispensables.

Fonction 3 : le secours à personne

Activités	Tâches	Compétences	Critères d'évaluation de la performance
A3.1 Assurer les missions de secours et d'assistance aux victimes, seul ou en équipe	A3.1T1 Donner et/ou recevoir l'alerte A3.1T2 Sécuriser le lieu Supprimer ou limiter le risque de sur-accident A3.1T3 Établir le contact avec la ou les victimes A3.1T4 Établir un bilan de premier secours A3.1T5 Mettre en sécurité la victime A3.1T6 Réaliser les gestes de premier secours A3.1T7 Utiliser les matériels à disposition A3.1T8 Accueillir et guider les secours A3.1T9 Préparer le brancardage et l'évacuation de la victime	A3.1C1 Assurer la sécurité du sauveteur, de la victime et des tiers A3.1C2 Alerter les services de secours compétents A3.1C3 Assister et porter secours aux victimes A3.1C4 Garder la maîtrise de soi A3.1C5 Renseigner les secours organisés	La victime est prise en charge efficacement dans des délais raisonnables. Les règles d'hygiène élémentaires sont respectées. Les protocoles d'intervention sont appliqués. Les automatismes opérationnels et professionnels sont mis en œuvre. Les risques sont clairement identifiés, supprimés ou pris en compte. Les services de secours sont accueillis, renseignés et orientés en rendant compte des actions réalisées. Le comportement face à l'évènement est maîtrisé.

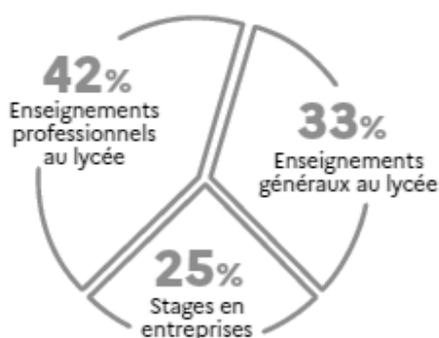
**Fonction 4 : la prévention
la protection des personnes, des biens et de l'environnement**

Activités	Tâches	Compétences	Critères d'évaluation de la performance
A4.1 Assurer la surveillance des lieux et des accès dans des sites (ERP, IGH, ITGH, industriels, autres)	A4.1T1 Se repérer à l'intérieur d'un site A4.1T2 Mettre en œuvre les méthodes de prévention appropriées aux lieux A4.1T3 Surveiller à l'aide de l'outil de vidéoprotection A4.1T4 Filtrer et contrôler les entrées et sorties des personnes, des véhicules, des matériels et des colis A4.1T5 Diriger et exploiter le poste de sécurité A4.1T6 Encadrer et gérer une équipe A4.1T7 Intervenir dans une formation auprès de son équipe A4.1T8 Effectuer des rondes de surveillance A4.1T9 Gérer les alarmes A4.1T10 Réaliser une levée de doute A4.1T11 Communiquer avec sa hiérarchie et/ou son client	A4.1C1 Assurer la surveillance des lieux et des accès A4.1C2 Analyser les images issues de la vidéoprotection et prendre les mesures adaptées A4.1C3 Manager une équipe A4.1C4 Transmettre des connaissances professionnelles à son équipe A4.1C5 Organiser le fonctionnement d'un poste central de sécurité (PCS) A4.1C6 Rendre compte	Les réglementations spécifiques sont respectées. Les conditions d'accès, de circulation et d'utilisation d'un site sont respectées. Les informations sont correctement interprétées. L'utilisation des systèmes de sécurité incendie (SSI) et/ou de détection d'intrusion est maîtrisée. Les outils de vidéoprotection sont utilisés à bon escient et avec respect des règles de déontologie. En situation professionnelle : - la transmission des connaissances est correctement effectuée, - la gestion de l'équipe est assurée, - le poste de sécurité est opérationnel. Les rondes de surveillance sont accomplies avec rigueur. Les règles de transmission radio sont connues et maîtrisées. La levée de doute est effectuée. Les situations génératrices de risque font l'objet d'une communication auprès de la hiérarchie. Les informations sont correctement restituées.

Source : référentiel baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité

Une pédagogie ambitieuse

Répartition horaire en lycée professionnel (2^{de}, 1^{re} et terminale)



Co-intervention

- 128 heures en baccalauréat professionnel (sur trois ans) et 165 heures en CAP (sur deux ans).
- Des cours sont menés en commun par un professeur d'enseignement général et un professeur d'enseignement professionnel. Les élèves aiment s'approprier le sens des enseignements généraux dans un contexte et une perspective professionnels.

Chef d'œuvre

- 108 heures en baccalauréat professionnel (56 h en 1^{re} et 52 h en terminale) et 165 heures en CAP (87 h en 1^{re} année et 78 h en 2^e année)
- Le chef d'œuvre est une réalisation concrète qui marque un aboutissement des talents et des compétences de l'élève dans sa spécialité. Il peut être réalisé de manière individuelle ou collective avec le concours des professeurs.

 Le chef d'œuvre est évalué à l'examen.

Mobilité à l'étranger

Tous les lycéens et apprentis de la voie professionnelle peuvent partir se former dans le monde entier à n'importe quel moment de leur cursus dans une entreprise et/ou un établissement de formation professionnelle :

- pour acquérir une expérience personnelle et gagner en autonomie;
- pour enrichir leur connaissance du métier et découvrir d'autres usages et savoir-faire;
- pour améliorer leur pratique d'une langue étrangère.

 Les élèves peuvent être évalués à l'étranger lors des séjours longs. Ainsi, il n'est pas nécessaire de repousser le passage de leur diplôme.